

Jeudi 28 décembre
2023

Coup de pouce 16-29 : ouverture des inscriptions pour 2024



L'Agglo t'aide à financer ta *mobilité* ou ta *formation* à un job saisonnier !

COUP DE POUCE 16-29
PARCOURS PROFESSIONNEL

INFOS 02 98 98 89 77 CONDITIONS ET MODALITÉS :
quimper-bretagne-occidentale.bzh
3 sessions par an, dans la limite des places disponibles

Dans le cadre de sa politique jeunesse 16-29 ans, Quimper Bretagne Occidentale renouvelle « Coup de pouce 16-29 » en 2024 : un dispositif d'aides à la mobilité et à la formation à un job saisonnier.

Une nouvelle session d'inscriptions débute lundi 1^{er} janvier 2024.

2024 approche à grands pas et, avec elle, son lot de bonnes résolutions et de projets à concrétiser : passer son permis pour faire son apprentissage, acheter un véhicule pour se rendre au travail ou encore se former pour travailler cet été en centre de loisirs...

Une nouvelle campagne d'inscriptions débutera le 1^{er} janvier 2024 pour bénéficier de « Coup de pouce 16-29 » : un soutien financier de l'Agglomération en faveur des jeunes engagés dans un parcours professionnel.

Comment candidater ?

L'aide s'adresse aux jeunes habitant le territoire de Quimper Bretagne Occidentale, âgés de 16 à 29 ans, et inscrits dans un parcours professionnel : en poste, en alternance, en apprentissage ou en recherche active d'emploi.

Toutes les conditions, ainsi que le dossier de candidature à remplir, sont à consulter sur <https://www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/1952-coup-de-pouce-16-29.htm>.

Chaque demande est étudiée en commission. L'attribution de l'aide sera notamment soumise à l'examen de l'avis d'imposition du foyer, le plafond de revenu fiscal par part étant fixé à 26 350 €.

Trois sessions d'inscriptions sont prévues en 2024 : clôtures le 8 mars, le 24 mai et le 25 octobre.

Quelques chiffres

- 175 dossiers ont été déposés en 2023
- 56 jeunes ont été aidés, selon la répartition suivante : 50% pour l'aide au permis, 27% pour l'aide à l'achat d'un véhicule, 23% pour l'aide à la formation au job saisonnier
- 53% des bénéficiaires ont entre 18 et 21 ans
- 75% sont apprentis, accompagnés dans leur insertion professionnelle et en recherche d'emploi
- L'aide à la formation au job saisonnier (BAFA et BNSSA) concerne exclusivement des lycéens/étudiants